



Arrêté n° 2023-69 -RH

ORIGINAL

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER
LOIRE-ATLANTIQUE

**Arrêté portant commissionnement
de Madame Sophie CAUDRON, Brigadier-chef principal,
en matière d'infraction au Code de l'urbanisme.**

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les articles L.480-1 à L.480-5 et R.610-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt pour la commune de commissionner Madame Sophie CAUDRON aux fins de constater par procès-verbal les infractions en matière d'urbanisme.

ARRETE

Article 1 : Madame Sophie CAUDRON est désignée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Elle devra être porteur(se) du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

Article 2 : Madame Sophie CAUDRON a prêté serment devant le Tribunal de grande instance de Saint Nazaire devant lequel elle a juré de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au Préfet de la Région Pays de la Loire, Madame le Procureur de la République, Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de la Gendarmerie de Pornic.

Article 4 : Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif den Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à La Plaine sur Mer
Le 12 avril 2023

Séverine MARCHAND,
Maire

Notifié le : 24/04/2023
Signature de l'agent :

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

044-214401267-20230415-3-AI

Réception par le Sous-Préfet : 15-04-2023

Publication le : 15-04-2023



Le Maire,

Séverine MARCHAND